

Le Chant de l'Herbetan

Les jours rallongent, la luminosité s'intensifie et tout simplement le retour du printemps fait du bien au moral ! La floraison des arbres fruitiers symbolise à elle seule l'arrivée de cette nouvelle saison.



UN MEDECIN POUR LES ENTREMONTS

YOUPI !!!

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'arrivée du **Docteur Thomas FIEUX** dans notre village **début septembre 2022 !**

Il pratiquera la médecine générale variée, incluant la pédiatrie, le suivi gynécologique simple, la petite traumatologie.

Consultations sur rendez-vous, des créneaux d'urgences seront disponibles quotidiennement.

Visites à domicile.

Il recherche pour lui et sa famille une maison avec jardin à acquérir (ou à louer dans un premier temps), et de préférence dans un de nos hameaux.

Faites-vous connaître auprès de la Mairie pour toute proposition par téléphone au 04 79 65 80 53 ou par mail à :

mairie.stpierredentremont38@wanadoo.fr



UKRAINE

Face à la crise humanitaire en Ukraine, de nombreux dons ont été déposés à la Mairie dans la semaine du 7 au 12 mars. Grâce à votre générosité, ces dons ont été expédiés à toutes les personnes touchées par cette guerre, via la Communauté de Communes Cœur-de-Chartreuse, la Protection Civile et l'Association des Maires de France.

Merci à vous !



ROUTES FERMEES

- **Route du Frou fermée jusqu'au 20 mai 2022** du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Accès à La Ruchère depuis St Pierre d'Entremont possible.

- **Route vers Chambéry** via le Col du Granier fermée au niveau du tunnel du Pas de la Fosse du 2 au 13 mai 2022 de 8h à 17h. Accès à Chambéry par St Baldolph

- **RD 102B fermée entre le village et Les Bas** du 9 mai au 3 juin de 8h30 à 16h30



ENTRETIENS DES CHEMINS

Les oiseaux chantent, les jours rallongent, le soleil est plus chaud : ça sent le printemps...

la végétation repart de plus belle... et nos chemins seront un peu moins praticables !

Les initiatives prises ces derniers mois pour débroussailler quelques pistes et chemins ont montré leur efficacité, dans une ambiance des plus sympathiques !!!

Nous souhaitons amplifier cette démarche et l'étendre, à terme, à la plupart des itinéraires pédestres de notre commune.

Nous lançons donc un appel à tous les bénévoles pour des opérations de débroussaillage qui se dérouleront en mai et juin.

Les dates exactes ne sont pas encore arrêtées, car elles dépendront des réponses à notre appel.

Si vous souhaitez participer à quelques demi-journées de « nettoyage des chemins », merci de vous faire connaître en appelant Patrick MOREL au 06 70 56 59 27 ou Gérard HOURIEZ au 06 80 15 90 38



CIRCULATION ET UTILISATION DES CHEMINS RURAUX : RAPPEL DES BONS USAGES

Comme toutes les voies publiques, **cette circulation est soumise aux règles du code de la route**, qu'il s'agisse de véhicules, de piétons, d'animaux isolés ou de troupeaux. Le public doit en observer les prescriptions, et avec les mêmes sanctions que pour les autres voies. C'est ainsi que les animaux de trait, de charge ou de selle, les animaux isolés ou en troupeaux doivent avoir un conducteur. Les limitations de vitesse, de charge ou de gabarit y sont applicables dans les mêmes conditions. Les règles de priorité et de stationnement sont identiques. Dès lors les infractions et sanctions sont les mêmes (refus de priorité, excès de vitesse, divagation de animaux...)

La pose d'une clôture sur une "servitude publique de passage", surtout s'il s'agit du droit de passage des usagers de la voie, **est interdite** (la pose d'une clôture ne peut être autorisée que par le maire, si elle ne fait pas obstacle au passage). **Aucune clôture**, même temporaire ne peut y être établie pour empêcher le bétail de divaguer, voire de privatiser le lieu en pâture.



L'article D 161-24 du code rural **impose aux propriétaires riverains l'obligation de couper "les banches et racines qui avancent sur l'emprise du chemin"** dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin, l'article s'applique clairement à tous les arbres, quel que soit leur dimension, donc essentiellement aux racines et aux branches à hauteur de véhicule.

Pour ce qui concerne les arbres de haut jet, dont on peut supposer que les plus hautes branches ne gênent pas la commodité de passage, le problème ne se pose que pour la sécurité. Si les plus hautes branches constituent un risque (ex : chute avec le vent ou la neige, apparition de verglas...) la même obligation de les couper s'applique.

DECHETS SAUVAGES

Personne ne peut nier que notre commune a son petit cachet ! Les containers à poubelles ne sont censés être utilisés que pour les déchets ménagers, certaines personnes supposent tout de même que ce sont des lieux de stockage, et que d'autres iront à la déchèterie à leur place. Rappelons que les containers de tri sont installés à divers endroits de notre commune et qu'il existe deux déchèteries, une à Saint-Pierre d'Entremont et une à Entre-deux-Guiers.

Alors, si c'est possible d'apporter ses cartons ou son petit électroménager jusqu'aux containers, il n'est pas difficile de « pousser » un peu plus loin et d'aller jusqu'aux déchèteries.

Horaires déchèteries :

Saint Pierre d'Entremont : Mardi : 14h30 – 16h30 et Samedi : 9h – 12h

Entre deux Guiers : Lundi : 14h – 18h Jeudi : 9h-13h / 14h-18h

Mardi : 8h – 12h Vendredi : 14h-18h

Mercredi : 8h-12h / 13h-17h Samedi : 8h-12h / 13h-17h



TAUX IMPOTS FONCIERS

Cette année encore, nous vous informons que le taux de fiscalité foncier de la commune n'augmentera pas.

ALPES ISERE TOUR 2022

La course internationale de cyclisme « **Alpes Isère Tour** » passe **dans le village le dimanche 29 mai 2022**

Voici le parcours : <https://alpesiseretour.com/>

	<u>Ville départ</u>
Mercredi 25 mai	Charvieu Chavagneux
Jeudi 26 mai	Les Abrets
Vendredi 27 mai	Aéroport St Exupéry
Samedi 28 mai	St Maurice l'Exil
Dimanche 29 mai	Entre deux Guiers

<u>Ville arrivée</u>
Charvieu Chavagneux
St Quentin Fallavier
Toussieu
Beaurepaire
Arvillard les Bains



DECES :

Erratum : Raymonde CHENEVEY le 13 novembre 2021

Jean-Marie HUREL le 18 mars 2022

Maurice NGUYEN VAN TINH le 1^{er} avril 2022

René VALLET le 12 avril 2022